SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5040082

CONTRAT 10956
N/REF : 6/04/2025 1H12 C:024129 I:13702
V/REF : Contrat N°010956 du 28/03/2017

SDC 'Le Pabio'
C/°GAGNEUX SERVICES IMMOBILIER
36 RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE PALIO
55/57 RUE G. SARRAZIN
19/21 RUE A.PINTON
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : FOSSE HYDROCARBURE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. BOULEZ

NETTOYAGE DE LA FOSSE HYDROCARBURE
CONTROLE - ENTRETIEN DE LA POMPE RELEVAGE

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = PO \left(0{,}15 + 0{,}85 \frac{ICHTrev\text{-}TS1'}{ICHTrev\text{-}TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
PO Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 498,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2016 Valeur : 118,1
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage fosse Hydrocarbure	1/AN	459,03	459,03

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5040082

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	1/AN	127,11	127,11

TOTAL H.T. 586,14

T.V.A. a 10,00% 58,61

TOTAL T.T.C. .....En EURO _____644,75

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.